



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

AVENANT 2020 D'INTÉRESSEMENT

L'essentiel préservé

Le 2nd avenant de l'accord triennal d'Intéressement Orange SA est signé par la CFDT pour l'année 2020.

La CFDT revendiquait et a obtenu qu'avec la crise sanitaire du coronavirus aucun des collègues contraints de prendre des arrêts pour garde d'enfant ne soit lésé sur l'intéressement 2020. La CFDT a également que l'entreprise tienne compte des incertitudes qui planent sur l'activité et les résultats pour qu'elle modère ses ambitions notamment sur les objectifs de l'Indicateur de Qualité de Service Client (IQSC).

Pas de signature ? Pas d'avenant ? Pas de prime !

Tout d'abord, la CFDT rappelle que le paiement d'un Intéressement n'est pas automatique. Ce dispositif n'existe que dans les entreprises doté d'un accord négocié et valablement signé entre direction et délégués syndicaux d'organisations représentatives. Pour que cet avenant 2020 soit valable, il doit être signé par les mêmes syndicats signataires de l'accord triennal. Faute de quoi, il n'y aura d'intéressement pour personne au titre de cette année 2020. Au moment où nous rédigeons, seule la CFDT l'a signé...

Dès œillères de l'entreprise...

Au cours de ces séances de négociation, la CFDT a demandé :

- l'augmentation de l'enveloppe globale dédiée à l'intéressement (encore limitée à 5% de la masse salariale sur les 20% possibles)
- le rééquilibrage du poids de l'Indicateur de Performance Opérationnelle (IPO) qui compte pour 60% des indicateurs d'intéressement au profit de celui de l'Indicateur Responsabilité Sociale et Environnementale (IRSE) actuellement limitée à 10%. Pour mémoire, cet indicateur a été initié par la CFDT en 2018 lors de la négociation de l'accord triennal d'intéressement ; il concerne 80% des énergies consommées par Orange...

Intransigeante, la direction est restée obtuse sur ces deux points. La CFDT lui donne rendez-vous en 2021 pour la négociation du prochain accord triennal...

La CFDT a signé cet avenant 2020 et assume pleinement sa signature car cet accord préserve l'essentiel des intérêts du personnel en matière d'intéressement.

La CFDT signe l'avenant 2020:

- Qui intègre bien les collègues contraints de s'arrêter pour garde d'enfants en raison du coronavirus
- Qui tient compte des incertitudes liées à la crise sanitaire et modère les objectifs de l'Indicateur de Qualité de Service Client (IQSC)!
- Parce qu'un Intéressement n'est possible que grâce à un accord valablement signé !

• Retrouvez nos informations CFDT

↗ sur intr@noo / [Espace syndicats](#)

↗ sur internet : <https://f3c.cfdt.fr/portail/f3c>

• Inscrivez-vous à notre newsletter « [Webzine](#) »

↗ <http://cfdt.rh.francetelecom.fr/fr/newsletter/subscribe>



Retrouvez-nous aussi sur :



<http://www.facebook.com/cfdt.orange>



https://twitter.com/CFDT_Orange

Indicateurs 2020 : Poids - Objectifs – Seuils de déclenchement - Répartition

↳ **60%** de l'Intéressement dépendent de l'Indicateur de Performance Opérationnelle (IPO). « l'EBITDAaL » retraité d'Orange S.A. moins les « eCAPEX » (economic Capex) nets des acquisitions à titre gratuit et des financements externes. À noter que ces eCAPEX sont plafonnés au niveau des prévisions budgétaires de l'année (3 040 M€, les eCAPEX y concourant pour 4 0758 M€).

↳ **30%** de l'Intéressement concernent l'Indicateur de Qualité de Service Client (IQSC) :

- **70 %** de l'IQSC reposent sur le taux de contact au service après-vente des marchés Résidentiel et Professionnel
- **15 %** de l'IQSC repose sur le Net Promoter Score moyen (mNPS) basé sur le taux de recommandation du marché Grands Clients
- **15 %** de l'IQSC repose sur le Net Promoter Score moyen (mNPS) basé sur le taux de recommandation du marché Entreprises

↳ **10%** de l'Intéressement s'appuie sur l'Indicateur RSE (IRSE) qui considère les économies de consommation électrique 2020 par rapport à 2019 (1 449 GWh) des sites techniques et mixtes Orange SA en France. La cible 2020 est fixée à 1 442 GWh.



OBJECTIFS 2020		
	IPO (M€)	3 040
IQSC	Tx de contact	3,0%
	mNPS « GC »	7,6%
	mNPS « E »	7,3%
	IRSE	-0,5%

Le principe d'une répartition

de l'Intéressement calculée sur une base dépendante pour 30% du salaire, 50% du temps d'activité et 20% de la durée d'appartenance à l'entreprise reste inchangé.

Atteinte de l'objectif	INTÉRESSEMENT		
	IPO	IQSC	IRSE
Déclenchement (90%)	0,90%	0,50%	0,10%
Objectif (100%)	2,40%	1,20%	0,40%
Surperformance (104%)	3,00%	1,50%	0,50%

La CFDT s'engage et ne lâche rien ! Dans cette négociation, elle a obtenu de l'entreprise de meilleures dispositions qui contribuent au pouvoir d'achat du personnel !

La CFDT continue à revendiquer

- le déclenchement de la surperformance dès 103% d'atteinte d'un objectif
- l'augmentation du pourcentage de la masse salariale consacré à l'Intéressement. À Orange, il est depuis trop longtemps plafonné à 5% et très en deçà des possibilités légales et des pratiques d'autres entreprises...

